

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 2 FEVRIER 2018**

**CM2018/02/02/07 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND
PARIS AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « MAXIMILIEN ».**

DATE DE LA CONVOCATION : 26 janvier 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS :

Manuel AESCHLIMANN (jusqu'à 10h35), Sylvie ALTMAN, Marie-Hélène AMIABLE (jusqu'à 11h30), Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Julien BARGETON, Jean-Pierre BARNAUD (jusqu'à 10h45), Christiane BARODY-WEISS (jusqu'à 11h15), Jacques BAUDRIER, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, David BELLIARD, Zacharia BEN AMAR, Sylvain BERRIOS (jusqu'à 11h25), Jean-Didier BERTHAULT (jusqu'à 10h25), Jean-Paul BOLUFER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS (jusqu'à 10h35), Colombe BROSSEL, Denis CAHENZLI, Christian CAMBON (jusqu'à 11h05), Vincent CAPO-CANELLAS (jusqu'à 11h15), Gilles CARREZ (jusqu'à 11h05), Laurent CATHALA (jusqu'à 11h30), Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 10h55), Yves CONTASSOT (jusqu'à 11h35), Gérard COSME, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE (jusqu'à 11h25), William DELANNOY (jusqu'à 11h10), Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h15), Patrick DONATH (jusqu'à 11h15), Didier DOUSSET, Christian DUPUY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI (jusqu'à 11h15), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Hervé GICQUEL (jusqu'à 11h15), Christophe GIRARD (jusqu'à 10h35), Didier GONZALES (jusqu'à 11h00), Nicole GOUETA, Philippe GOUJON (jusqu'à 11h35), Emmanuel GRÉGOIRE, Didier GUILLAUME (jusqu'à 11h00), Daniel GUIRAUD, Eric HELARD, Michel HERBILLON (jusqu'à 11h25), Frédéric HOCQUARD (jusqu'à 10h15), Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH (jusqu'à 10h40), Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD, Carinne JUSTE (jusqu'à 11h10), Jérôme KARKULOWSKI (jusqu'à 11h30), Marie KENNEDY (jusqu'à 11h25), Bertrand KERN, Olivier KLEIN (jusqu'à 11h15), Philippe LAURENT (jusqu'à 10h00), Christine LAVARDE, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h30), Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRÉTRE (jusqu'à 11h35), Marie-Pierre LIMOGES, Hervé MARSEILLE, Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN (jusqu'à 11h20), Pierre-Yves MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Virginie MICHEL-PAULSEN (jusqu'à 11h40), Jean-Louis MISSIKA, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h05), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Mao PENINO, Carine PETIT, Gilles POUX, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Yves REVILLON, André SANTINI, Gilles SAVRY, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Dominique STOPPALYONNET (jusqu'à 10h50), Anne TACHENE (jusqu'à 10h55), Sylvine THOMASSIN (jusqu'à 11h35), Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Sophie VALLY, François VAUGLIN (jusqu'à 10h27), Pauline VÉRON, Alexandre VESPERINI (jusqu'à 10h25), Jean-Marie VILAIN et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Dominique ADENOT par Marie KENNEDY, Manuel AESCHLIMANN par Georges SIFFREDI (à partir de 10h35), Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME (à partir de 11h30), Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Jean-Pierre BARNAUD par Hervé MARSEILLE (à partir de 10h45), Eric BERDOATI par Patrick OLLIER, Sylvain BERRIOS par Céline BOULAY-ESPERONNIER(à partir de 11h25), Patrice BESSAC par Jean-Charles NEGRE, Julie BOILLOT par Jean-Baptiste DE FROMENT, Jean-Bernard BROS par Emmanuel GREGOIRE (à partir de 10h35), Colombe BROSEL par Marie-Christine LEMARDELEY, Christian CAMBON par Michel HERBILLON (à partir de 11h05), Vincent CAPO-CANELLAS par Eric AZIERE (à partir de 11h15), Gilles CARREZ par Jacques JP MARTIN (à partir de 11h05), Luc CARVOUNAS par Régis CHARBONNIER, Hervé CHEVREAU par Nicole GOUETA (à partir de 10h55), Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, François DAGNAUD par Halima JEMNI, Marielle DE SARNEZ par Didier DOUSSET, Tony DI MARTINO par Marinette BACHE (à partir de 10h15), Patrick DONATH par André SANTINI (à partir de 11h15), Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Corentin DUPREY par Michel FOURCADE, Yvan FEMEL par Jean-Didier BERTHAULT, Vincent FRANCHI par Brigitte MARSIGNY (à partir de 11h15), Jean-Christophe FROMANTIN par Marie-Pierre LIMOGES, Hervé GICQUEL par Christian DUPUY (à partir de 11h15), Christophe GIRARD par Jean-Louis MISSIKA (à partir de 10h35), Didier GONZALES par Ludovic TORO (à partir de 11h00), Eric GRILLON par Richard DELL'AGNOLA, Didier GUILLAUME par Philippe BOUYSSOU (à partir de 11h00), Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Anne HIDALGO par Bruno JULLIARD, Ivan ITZKOVITCH par Vincent CAPO-CANELLAS (à partir de 10h40), Christine JANODET par Joëlle MOREL, Carinne JUSTE par Patrick BRAOUEZEC (à partir de 11h10), Philippe JUVIN par Eric CESARI, Jérôme KARKULOWSKI par Philippe DALLIER (à partir de 11h30), Olivier KLEIN par Zacharia BEN AMAR (à partir de 11h15), Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Christophe LAGARDE par Bernard GAUDUCHEAU, Nathalie LALLIER par Alexandre VESPERINI, Jean-Yves LE BOUILLONNEC par Catherine BARATTI-ELBAZ, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Eric MEHLHORN par Nathalie FANFANT, Jean-Loup METTON par François LE CLEC'H, Virginie MICHEL-PAULSEN par Dominique BAILLY (à partir de 11h40), Philippe MONGES par Daniel BREUILLER, Georges MOTHRON par Yves REVILLON (à partir de 11h05), Rémi MUZEAU par Geoffroy BOULARD, Laurent RIVOIRE par Jacques CHAUSSAT, Eric SCHLEGEL par Jean-Michel GENESTIER, Jean-Pierre SCHOSTECK par Valérie MAYER-BLIMONT, Jean-Yves SENANT par Denis CAHENZLI, Anne SOUYRIS par Yves CONTASSOT, Dominique STOPPA-LYONNET par Daniel-Georges COURTOIS (à partir de 10h50), Anne TACHENE par Eric HELARD (à partir de 10h55), Georges URLACHER par Xavier LEMOINE, Corinne VALLS par Gérard COSME, François VAUGLIN par Pauline VÉRON (à partir de 10h27) et Dominique VERSINI par Léa FILOCHE.

ETAIENT ABSENTS :

François ASENSI, Françoise BAUD, Pascal BEAUDET, Jacques-Alain BENISTI, Jean-Didier BERGER, Alain-Bernard BOULANGER, Frédérique CALANDRA, Patrice CALMEJANE, Raymond CHARRESSON, Grégoire DE LA RONCIERE, Stéphane DE PAOLI, Christian DEMUYNCK, Olivier DOSNE, Patrick DOUET, Julien DUMAINE, Afaf GABELOTAUD, Stéphane GATIGNON, Sylvie GERINTE, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, François HAAB, Marie-Laure HAREL, Vincent JEANBRUN, Jean-Claude KENNEDY, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Robin REDA, Marie-Christine SEGUI, Jean-Pierre SPILBAUER, Azzedine TAÏBI, Michel TEULET, Martine VALLETON et Laurent VASTEL.

Initié en 2013 par le Conseil Régional d'Île-de-France, Maximilien est le portail des marchés publics franciliens ainsi qu'un réseau des achats responsables. Maximilien fédère au 1^{er} janvier 2017 103 membres de toute taille (la Région Ile-de-France, l'ensemble des départements dont la ville de Paris, des communes, des EPCI, des syndicats, etc) et de nature juridique très

différente (Collectivités, Lycée, OPH, CCAS, SEM, GIP, etc), dont 3 territoires de la Métropole (Paris, Plaine Commune et Paris Ouest la Défense).

Au-delà d'être la plateforme régionale de dématérialisation, Maximilien répond à 5 enjeux pour le territoire d'Ile de France :

- Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique
- Optimiser la chaîne des achats publics
- Développer les usages numériques
- Réaliser un projet de service public solidaire
- Promouvoir le développement durable (3 piliers)

Par délibération du Bureau du 5 décembre 2016, la métropole du Grand Paris a adhéré au GIP pour lequel il convient de désigner des représentants au sein du conseil d'administration.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5219-1,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN signée le 1er juillet 2013,

CONSIDERANT que ce groupement d'intérêt public propose à tous les acheteurs publics d'Ile de France un portail commun pour les marchés publics franciliens rassemblant annonces de marchés, plate-forme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics, télétransmission des actes au contrôle de légalité,

CONSIDERANT que la Métropole a adhéré au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN par délibération du Bureau métropolitain n° 2016_12_05_08 du 5 décembre 2016,

CONSIDERANT la nécessité de compléter la désignation des représentants de la Métropole au sein du GIP, composée d'un titulaire et d'un suppléant,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

CONFIRME que Madame Claire MAYOLY-FLORENTIN, conseillère métropolitaine d'Asnières est désignée comme représentante titulaire de la Métropole du Grand Paris au groupement d'intérêt public Maximilien.

DESIGNE Madame Nathalie FANFANT comme représentante suppléante de la Métropole du Grand Paris au groupement d'intérêt public Maximilien.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
-2-

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.